



Franck Riester, Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75 001 Paris

Muriel Pénicaud, Ministre du Travail
127, rue de Grenelle
75 007 Paris

Madame la Ministre du Travail

Monsieur le Ministre de la Culture

Nous avons pris note de la neutralisation pendant la période de confinement des droits des artistes intermittents, dont fait partie la grande majorité des artistes conteurs et conteuses.

Cependant nous constatons déjà que la majorité des annulations de nos spectacles et autres prestations se prolongent au-delà de la période de confinement, certaines concernant le mois de juin.

Et parallèlement aucune nouvelle programmation ne vient remplir nos agendas. La reprise des activités artistiques prendra du temps. Cette baisse d'activité va remettre en question pour beaucoup d'entre nous nos droits aux indemnités de Pôle Emploi en tant qu'intermittents du spectacle et nous plonger dans la précarité.

Afin que la Culture et les artistes intermittents qui la développent au quotidien ne deviennent pas des victimes collatérales du Coronavirus, nous vous demandons :

-que soient neutralisés les droits des intermittents du spectacle sur une période minimum de six mois au-delà de la période de confinement,

-que soient cependant prises en compte dans le calcul des droits, au moment du renouvellement, les dates annulées qui ont tout de même été déclarées pendant la période neutralisée.

Recevez Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées

Écrit à Paris le 27 mars 2020, au nom de l'Association Professionnelle des Artistes Conteurs,

Le collègue :

Catalina Pineda, Catherine Ahonkoba, Christine Le Goff, Jean Dollet, Jeannie Lefebvre, Lisa Baissade, Luc Deveze, Natacha Laborde, Wilfried Delahaie